

Du matériel sportif accessible à tous

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

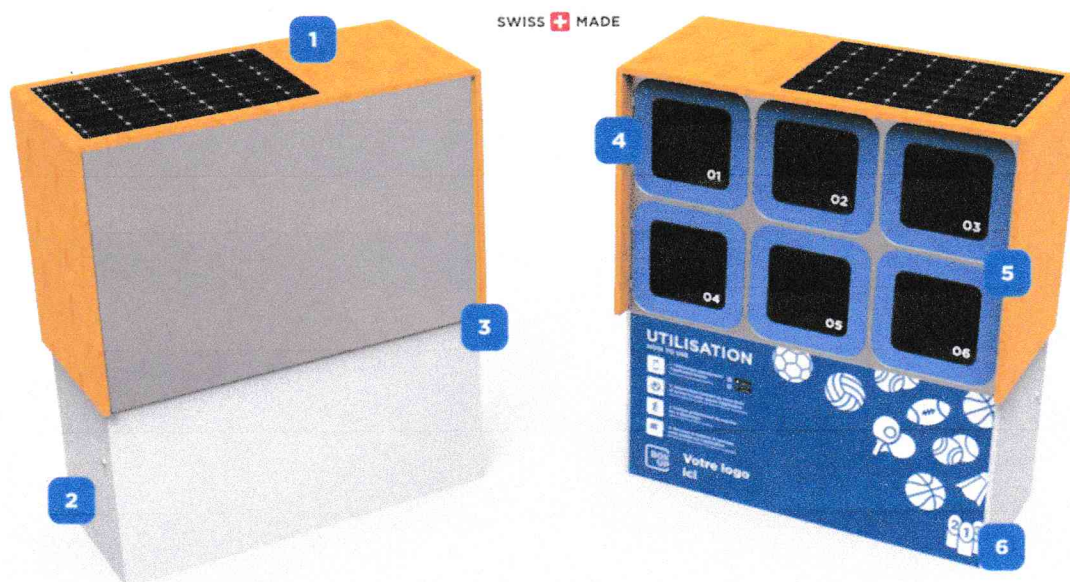
Chères et Chers collègues,

Le sport, c'est bon pour la santé ! On ne le répétera jamais assez, pratiquer une activité physique est bon pour la santé : de la prévention de l'obésité et des maladies cardiovasculaires à la lutte contre le stress, les bénéfices psychiques et physiques du sport ne sont plus à prouver. Le sport n'est vraiment bénéfique que s'il s'inscrit dans une « pratique régulière, modérée et diversifiée » qui s'intègre dans une hygiène de vie globale. La régularité est la base essentielle de la pratique d'un sport.

La ville de La Tour-de-Peilz dispose actuellement de plusieurs places de sport extérieures accessibles à tous mais aucun matériel n'est à disposition de la population. La seule solution est de prendre avec soi son propre matériel et cela enlève à la spontanéité car bon nombre de personnes, passant à côté desdits terrains, n'ont pas de possibilité immédiate d'avoir accès à du matériel.

Mais il existe aujourd'hui des solutions innovantes de partage de matériel sportif, qui plus est par le biais d'une jeune start-up romande déjà primée par plusieurs prix nationaux et internationaux qui se nomme BoxUp (www.box-up.ch/fr). Celle-ci a déjà mis en place des stations munies de casiers dans un certain nombre de villes vaudoises. Ceux-ci contiennent des ballons, boules de pétanques, matériel de fitness ou des raquettes de ping-pong.

Ces casiers sont connectés à une application mobile. Une fois que l'utilisateur s'est inscrit sur l'application, il peut les ouvrir avec son smartphone et utiliser le matériel à disposition gratuitement avant de le ranger une fois son activité terminée.



Par cette motion, je demande à la Municipalité la pose de deux stations BoxUp munies de casiers, une aux abords de la place des Anciens-Fossés et une autre aux abords du terrain sportif de Bel-Air, afin d'inviter la population boélande à la pratique d'une activité sportive régulière.

J'invite donc le Conseil à prendre en considération la présente motion et la renvoyer à une commission ad hoc.



Yvan Kraehenbuehl

Conseiller Communal PLR